

Communiqué du 10 juillet 2026

À l'occasion de ses Journées d'Avignon, la Fédération nationale des élu.es à la culture des collectivités (FNCC) réaffirme son attachement à une politique publique des arts et de la culture ambitieuse, notamment portée par les collectivités territoriales en coopération avec l'État.

La FNCC entend l'inquiétude de la profession artistique et culturelle. Cette inquiétude est légitime. La culture ne peut être une valeur d'ajustement. Dans un monde en recherche de valeurs, elle doit demeurer une priorité des politiques publiques. Sa dimension économique est tout aussi précieuse. Elle participe au développement des territoires, crée de l'activité et de l'emploi. Cette réalité doit être pleinement reconnue.

Les collectivités au cœur des politiques culturelles

Les collectivités territoriales, et principalement les communes et leurs groupements, sont les premiers financeurs du service public des arts et de la culture, ainsi que de l'entretien du patrimoine. Elles sont les premiers soutiens des politiques culturelles de proximité. À leurs côtés, les dynamiques associatives et les acteurs privés contribuent également à la vitalité culturelle des territoires.

Dans le même temps, le désengagement de l'État met en danger les équilibres, pourtant précaires, de la création, de l'emploi culturel et des structures labellisées. Celles-ci se tournent désormais vers les collectivités afin de compenser la diminution des financements nationaux. Or les collectivités sont elles aussi mises à contribution pour participer au redressement des finances publiques. Leur autonomie financière se réduit inexorablement. Jusqu'où pourront-elles continuer à porter cette ambition culturelle ?

La République culturelle décentralisée est plus que jamais une nécessité

La culture n'est pas un bien marchand. La FNCC appelle à une vigilance particulière pour ne pas laisser se construire des situations de monopole qui imposeraient des références culturelles unilatérales, au détriment de la diversité des œuvres, des artistes et des expressions culturelles. Elle réaffirme, par ailleurs, son soutien à la liberté de création, de programmation et de diffusion ainsi qu'aux droits culturels, dans le cadre d'une politique de territoire définie légitimement par des élu.es responsables devant les électeurs.

Depuis plusieurs années, la Fédération porte une même ambition : construire une véritable République culturelle décentralisée. Parce que les élu.es locaux sont au plus près des artistes, des acteurs culturels et des habitants, ils doivent pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités.

Nous sommes aujourd'hui face à une situation de blocage. Le besoin de rebâtir une véritable dynamique territoriale entre l'État et les collectivités est impératif. Repenser l'accompagnement des arts et de la culture, redonner toute leur place aux Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), qui peuvent jouer un rôle de catalyseur des politiques publiques, et desserrer les contraintes réglementaires afin de compenser les baisses de dotations constituent aujourd'hui des conditions indispensables pour préserver une politique publique de la culture ambitieuse sur l'ensemble du territoire.

Accompagner les élu.es

Face à ces enjeux, la FNCC réaffirme sa vocation : accompagner les élu.es dans leurs réflexions, favoriser le partage d'expériences et porter collectivement la voix des collectivités territoriales. Elle invite les élu.es locaux à la rejoindre dans le cadre des débats, ateliers et formations qu'elle organise tout au long de l'année afin de construire ensemble les politiques culturelles de demain.